

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GUYARD Bruno, Maire.

Présents : M. Bruno GUYARD, Mme Mallorie MATTON-KNOPP, M. Philippe BAUMY, Mme Fanny BRUYNEEL, M. Pierre-Antoine FIEVET, Mme Aurore YANG, M. Loïc CROCHET, Mme Christelle TESSIER, M. Stéphane ARNOULT, M. Bruno GODET, M. Denis SARDON, Mme Maud DEBOUT, Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Christian SIFFELET, M. Fabien BOUCHER, Mme Florence BOISTARD, Mme Nathalie INGELAERE, Mme Solène MENNECIER, Mme Raphaëlle DAOUPHARS, Mme Ludivine BOISARD, Mme Isabelle PERCHERON, M. Morgan GUERAULT, M. Gaël ZICKLER, M. Arnold MARAIS, M. Léo BEAUCHAMP,

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------------|----------------|---|
| Afférents au Conseil municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 25 | 27 | 27 |

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Stéphanie TRIFFAULT à Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Yannick BANSCH à M. Gaël ZICKLER

Absentes excusées :

A été nommé secrétaire : Mme Fanny BRUYNEEL

Date de la convocation

24 avril 2026

Date d'affichage

24 avril 2026

Objet de la délibération

5 Institutions et vie politique
5-1 Fonctionnement des
assemblées
5-2-1 Règlement intérieur

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

2026-041 – Adoption du
règlement intérieur du
conseil municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui retracent les modalités de fonctionnement du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 11 mai 2026

- **ADOpte** le règlement intérieur joint en annexe.

et publication ou notification

La secrétaire de séance
Fanny BRUYNEEL

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bruno GUYARD

